

PROCES VERBAL N° 2024/002

du CONSEIL MUNICIPAL du 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le deux avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de LONGUESSE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Norbert LALLOYER.

Date de la convocation : 21 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS MM. et MMES. Norbert LALLOYER, Martine ABRAHAM, Philippe DESOR, Marc-Olivier LAMBERT, Catherine DAVID, Joël LALLOYER, Sylvie MORGUE, Jean-Claude SALZMANN, Gérard HARENT, Raymond LEFEVRE, Christian ROUSSEL, Marie-Hélène BARBIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Anthony DEVIENNE a donné procuration à Martine ABRAHAM

Jean-Louis APARISI a donné procuration à Christian ROUSSEL

M. Raymond LEFEVRE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	:	en exercice	:	14
	:	présents	:	12
	:	votants	:	14

ORDRE du JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Approbation du Compte Financier Unique CFU 2023
- Affectation du résultat de clôture de la Commune 2023
- Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2024
- Vote des subventions 2024 aux Associations
- Vote du Budget Primitif 2024
- Modification des Statuts de la CCVC suite à la création de la Commune nouvelle de Commeny
- Convention de servitude Enedis / Longuesse

ADDITIF à l'ORDRE du JOUR :

- Néant

APROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 08 février 2024.

- Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire ayant fait l'appel des Conseillers et constatant que le quorum est atteint, donne lecture du Procès-verbal du Conseil Municipal précédent, aucune observation ni rectification n'est formulée, celui-ci est adopté, à l'unanimité des membres présents

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 - BUDGET COMMUNAL

Norbert LALLOYER, Maire, présente aux membres le Compte Financier Unique (CFU) 2023, dont les résultats sont les suivants :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

. Dépenses	540 450.37 €
. Recettes	732 056.11 €
. Excédent 2022	302 351.74 €
. Part affectée à l'Investissement	- €
. EXCEDENT de CLÔTURE 2023	493 957.48 €

SECTION d'INVESTISSEMENT :

. Dépenses	87 669.40 €
. Recettes	491 374.84 €
. Excédent 2022	158 064.57€
. EXCEDENT de CLÔTURE 2023	561 770.01 €

RESTES A RÉALISER DÉPENSES 2023 0 €

SOIT un EXCEDENT GLOBAL de CLÔTURE 2023 de : 1 055 727.49 €

Le Maire quitte la salle le temps du vote, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DELIBERE à l'UNANIMITE,

VOTE le COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023.

- Délibération N° 2024/004 -

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE 2023

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 493 957.48€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement :</u>	
. Résultat de l'exercice	191 605.74€
. Résultats antérieurs reportés	302 351.74€
. Résultat à affecter	493 957.48€

Solde d'exécution d'investissement : 561 770.01€

Solde des restes à réaliser d'investissement : - €

Besoin de financement : - €

Affectation : 493 957.48€

Affectation en réserves R1068 en investissement : -€

Report en fonctionnement : 493 957.48€

Déficit reporté : -€

Le Maire quitte la salle le temps du vote, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DELIBERE à l'UNANIMITE,

DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT.

- Délibération N° 2024/005 -

OBJET : VOTE des TAUX d'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES

ANNEE 2024

VU la Délibération n°2021/009 prise en séance de Conseil Municipal du 09 mars 2021 ayant pour objet « taux de fiscalité 2021 » qui précise que le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition des Taxes Directes Locales, ce qui donne les taux suivants pour l'année 2024 :

	<u>ANNEE 2023</u>	<u>ANNEE 2024</u>
. Taxe d'habitation RS	15.63 %	15.63 %
. Foncier Bâti	29.63 %	29.63 %
. Foncier non Bâti	41,47 %	41,47 %

Le produit fiscal attendu pour l'année 2024 est de : 221 694 €uros

- Délibération N° 2024/006 -

OBJET : VOTE des SUBVENTIONS – ANNEE 2024 -

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après l'élaboration du BUDGET PRIMITIF 2024,

DÉCIDE, de VOTER les SUBVENTIONS SUIVANTES :

- ARTICLE 65742 – SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT aux ASSOCIATIONS et AUTRES ORGANISMES de DROIT PRIVE –

. COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE 95	1 500,00 €
. ADMR de Nucourt Vexin Ouest	300,00€
. UNION SPORTIVE CLUB du VEXIN	150,00 €
. ASSOMIVEL	150,00 €
. AZIMUT-ART	150,00 €
. ANES en VEXIN	150,00 €
. Retro Longuesse	150,00 €
. Provision	150,00€

- TOTAL : 2 700,00 €

- Délibération N° 2024/007 -

OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Norbert LALLOYER, Maire, présente le Budget Primitif 2024 qui se présente comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE					
FONCTIONNEMENT			RECETTES		
DÉPENSES			RECETTES		
O11	Charges à caractère général	123 905.00 €	70	Produits de services	21 511.00 €
O12	Charges de Personnel	192 200.00 €	73	Impôts et Taxes	346 800.00 €
65	Autres charges gestion courante	51 399.00 €	74	Dotations et Participations	40 835.00 €
66	Charges financières	15 130.00 €	75	Autres produits gestion courante	50 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	76	Produits financiers	- €
68	Dotations aux amortissement et Provision	500.00 €		Total	459 646.00 €
73	Impôts et Taxes	42 591.00 €			
	Total	425 725.00 €			
O22	Dépenses imprévues		OO2	Excédent antérieur de fonctionnement	493 957.48 €
O23	Virement à la section d'investissement (équilibre) au 021	527 878.48 €		clôture année 2023	
	TOTAL	953 603.48 €		TOTAL	953 603.48 €
INVESTISSEMENT			RECETTES		
DÉPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	16 980.00 €	OO1	Excédent d'investissement reporté	561 770.01 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	O21	Virement de la section de fonctionnement du 023	527 878.48 €
21	Immobilisations corporelles	225 000.00 €	45	Comptabilité distincte rattachée	- €
23	Immobilisations en cours	700 000.00 €	10	Dotations	12 859.00 €
2188	Autres	525 527.49 €	13	Subventions	365 000.00 €
	Total dépenses	1 467 507.49 €	16	Emprunts	- €
				Amortissements	- €
1068	Affectation en réserve		24	Vente terrains	- €
OO1	Déficit d'investissement reporté			Total	1 467 507.49 €
O20	Dépenses imprévues		1068	Affectation en réserve (équilibre)	
	Restes à réaliser 2023 sur 2024			Excédent de fonctionnement capitalisés	
	TOTAL	1 467 507.49 €		Restes à réaliser 2023 sur 2024	
				TOTAL	1 467 507.49 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré à l'unanimité, **VOTE le BUDGET PRIMITIF 2024.**

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVC

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à la modification de ses statuts, La notification aux communes est en date du 24 novembre 2023.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er janvier 2013,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Vu le dernier arrêté Préfectoral en date du 18 janvier 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 février 2024 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre ;

Après exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

AUTORISE Madame la Présidente de la Communauté de Communes Vexin Centre à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout relatif à cette prestation.

- Délibération N° 2024/009 -**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – ENEDIS**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une convention de Enedis annexée à cette Délibération, fixant les conditions d'occupation, de droit de passage et d'accès, et d'utilisation du terrain communal afin d'y implanter un poste de transformation dans le cadre de la distribution publique d'électricité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en AVOIR DELIBERE,

ACCEPTTE ladite convention annexée,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention,

QUESTIONS DIVERSES :

. La Commission ZAENR s'est réunie pour déterminer les zones et les soumettre au PNR pour avis. Une enquête publique sera proposée aux Longueusois par la suite.

. Les Membres du Conseil ont échangé sur les nouveaux horaires de la garderie du soir. A partir de la rentrée de septembre 2024, la garderie se tiendra jusqu'à 19h. La révision des tarifs est prévue ultérieurement.

. Le Maire propose aux Membres de l'Assemblée d'organiser une réunion avec les riverains de la rue de la Couture afin de convenir d'un sens de circulation pour le nouveau lotissement du Clos du Verger, pour éviter le surcroît de circulation et de stationnement au niveau de la salle polyvalente.

. Le Conseil réfléchit sur la suppression du passage des encombrants à partir de 2025. En effet beaucoup trop de déchets non collectés restent sur la voirie.

. Les animations 2024:

- | | |
|--|--|
| - Un Bal Folk, initiation danses, sera organisé le 24 mai | - Jeux Olympiques Antiques de Sagy : 30 juin |
| - Jeux Inter Villages pour les enfants : 25 mai à Ableiges, « 20 ans des Jeux ». Demande de bénévoles pour tenir les stands. | - Fête Nationale le 13 juillet, voir si le feu d'artifice pourra se tenir. |
| - Kermesse Paroissiale : 02 juin | - Passage de la Flamme Olympiques : 19 juillet à Théméricourt. |
| - Elections Européennes : 09 juin | - Brocante et Retro Longuesse : 22 septembre |
| - Fête des voisins avec un barbecue géant : 22 juin | - Années Folles en 2025 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h50.

Le Maire,
Norbert LALLOYER

Le Secrétaire de séance
Raymond LEFEVRE